



Calcul du salaire suite a arret maladie

Par **ericemma**, le **26/11/2012** à **22:28**

Bonjour,

Suite à un problème de santé, j'ai été hospitalisée du 08 au 10 octobre 2012. A la suite de cette hospitalisation, j'ai eu un arrêt de travail pour maladie jusqu'au 14 octobre inclus. J'ai par conséquent été arrêté du 08 au 14 octobre inclus.

Je vous précise que je travaille à 50% avec un planning fixe sur 4 semaines. Mes journées de travail sont en 12 heures (payées 11) à l'exception d'une journée sur le roulement de 4 semaines ou je ne fais que 4 heures (payées 4 heures).

Pour que tout soit clair pour vous, voici mon roulement de travail sur 4 semaines :

Octobre 1 Lundi Travail
2 Mardi
3 Mercredi
4 Jeudi Travail
5 Vendredi
6 Samedi
7 Dimanche
8 Lundi Hospitalisation
9 Mardi Hospitalisation
10 Mercredi Hospitalisation et rédaction arrêt maladiern
11 Jeudi T4H Maladiern
12 Vendredi Maladiern
13 Samedi Travail Maladiern
14 Dimanche Travail Maladiern
15 Lundi
16 Mardi
17 Mercredi
18 Jeudi Travail
19 Vendredi
20 Samedi
21 Dimanche
22 Lundi
23 Mardi
24 Mercredi
25 Jeudi Travail
26 Vendredi
27 Samedi
28 Dimanche

Je suis en CDI depuis le 01/07/2010 et nous sommes régis par la convention collective nationale de l'hospitalisation privée du 18 avril 2002.

Ma question concerne ma perte de salaire suite à cet arrêt maladie.

En effet, je m'étonne qu'avec une semaine d'arrêt je perde un tiers de mon salaire.

Pouvez-vous me dire si les calculs suivants sont exacts ?

Dans un premier temps, on retire du salaire :

Nombre d'heures de travail prévues sur le mois : 81 heures (le 1-4-13-14-18-25-29 en 11 heures + le 11 en 4heures)

Calcul du taux horaires mensuel : $1349.91 / 81 = 16.667$ euros de l'heure

On retire les heures de travail non faites pendant l'arrêt : 26 heures (le 11 4heures, le 13 11 heures et le 14 11 heures)

$26 * 16.667 = 433.34$ euros à déduire du salaire. (ca a bien été retiré du salaire)

Puis dans un second temps, on rajoute au salaire, ce qui aurait du être travaillé après les 3 jours de carence.

Jours de carence : 8 au 10 (pas de jours travaillés)

Du 11 au 14, on rajoute : 26 heures (le 11 4heures, le 13 11 heures et le 14 11 heures)

$26 * 16.667 = 433.34$ euros à remettre au salaire (seul 26.47 euros ont été remis par ALLIANZ qui doit être la complémentaire obligatoire)

De ces 433.34 euros à rajouter au

salaire, il faut déduire les indemnités journalières de la sécurité sociale et les 26.47 d'allianzrnSoit : 92 euros.rn $433.34 - (92 + 26.47) = 314.87$ euros.rnrnPar conséquent, mon employeur aurait du retirer : 433.34 eurosrnEt compléter : 314.87 eurosrnHors, le seul rajout sur le bulletin de salaire est de 26.47 euros qui doit correspondre a la complémentaire ALLAIANZ.rnrnMa question est donc très simple, est ce que quelqu'un peut me confirmer ces calculs et par conséquent l'erreur de l'employeur afin que je sache si un recours est possible.rnrnMerci par avance.

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:37**

BonjourrnVous avez vérifié si il n'y pas un délai de carence pour la complémentaire?